



Peiry Stéphane

Soirée « Résistance » organisée par Fri-Son le 22 février 2025

Cosignataires : 0

Réception au SGC : 13.01.25

Dépôt

L'association FRI-SON organise, le 22 février 2025, une soirée intitulée « Résistance ». La description de l'évènement situe « la résistance » à la date du 7 octobre, date marquée par les attentats terroristes et antisémites du 7 octobre 2023 organisés par le Hamas en Israël. L'invitée principale de cette soirée n'est autre que Ryma Hassan, députée européenne de la France insoumise, actuellement poursuivie en France pour apologie du terrorisme. Ryma Hassan nie le droit à l'existence de l'Etat d'Israël en s'appropriant notamment le slogan pro-Hamas « du fleuve à la mer la Palestine sera libre ». Pour rappel, les Chambres fédérales ont, sur proposition du Conseil fédéral, interdit en Suisse le Hamas et ses organisations apparentées depuis décembre 2024.

Les actes antisémites se sont multipliés en Suisse depuis 15 mois. Le Canton de Fribourg n'y fait malheureusement pas exception. A la suite des manifestations pro-Hamas sur la place George-Python en 2024, des autocollants avaient été collés sur des commerces soi-disant juifs, notamment à la rue de Romont et à la rue de la Banque en ville de Fribourg. Ce ciblage des commerces soi-disant juifs rappelle les pires heures de l'Allemagne nazie. Et cela se passe à Fribourg en 2024 !

Par contre, il n'est pas acceptable qu'une association culturelle, au bénéfice de subventions publiques, s'associe dans l'organisation de manifestations antisionistes, voire antisémites, et réfute le droit à un état démocratique de lutter contre le terrorisme islamiste.

Partant, je prie le Conseil d'Etat de bien vouloir répondre aux questions :

1. Cette soirée « Résistance » fait elle l'objet d'une autorisation et, si oui, qui l'a délivrée ?
2. A combien se chiffreront les coûts de sécurité à prévoir avec la venue d'une élue étrangère poursuivie pour apologie du terrorisme et qui les assumera ?
3. Selon son site internet, Fri-Son est financé par l'Agglomération de Fribourg à hauteur de 27 % de son budget. Cette association bénéficie-t-elle de quelconques subventions (en espèces ou en nature) de la part du Canton de Fribourg ? Si oui, de combien par année pour les dix dernières années ?
4. Quelles appréciations le Conseil d'Etat fait-il de la venue dans le canton d'une élue étrangère poursuivie pour apologie du terrorisme ?
5. Comment le Conseil d'Etat juge-t-il le fait qu'une élue étrangère poursuivie pour apologie du terrorisme puisse tenir une conférence dans le Canton de Fribourg alors qu'un conseiller fédéral suisse (M. Ignazio Cassis) a été contraint d'annuler sa visite à l'Université de Fribourg il y a quelques semaines, sous pression probablement des mêmes activistes pro-Hamas ?
6. Comment le Conseil d'Etat compte-t-il s'assurer qu'aucun propos constituant une infraction pénale, en particulier des propos antisémites, ne soit tenu lors de cette soirée ?